



# FORMATION AUX RISQUES DU TRAVAIL EN HAUTEUR

De 7 à 14 heures soit de 1 à 2 jours

## PUBLIC

Toute personne expérimentée ou non, appelée dans le cadre de ses fonctions, de manière exceptionnelle ou régulière, à effectuer des travaux en hauteur.

## PRÉ-REQUIS

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans

## DURÉE

De 1 à 2 jours

## EFFECTIF

De 1 à 8 personnes

## VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

## MOYENS ET METHODES

### PEDAGOGIQUES :

Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants, casque et lunettes de protection, harnais de sécurité, liaisons antichute.

Matériel audiovisuel

## FORMATEUR

Formateurs qualifiés.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.

Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur. Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle).

Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés (epi) et être capable de vérifier le matériel afin de détecter toute anomalie.

Etre capable de mettre en œuvre le système d'ancrage provisoire

Utiliser le bon ancrage avec la bonne liaison antichute et le bon harnais.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Théorie :

Travaux en hauteur en sécurité (accidents et prévention, contexte réglementaire et responsabilité)

Caractéristiques des moyens de protection collective (moyens fixes et mobiles, appareils d'élévation de personne, le balisage et la signalisation)

Caractéristiques des moyens de protection individuelle (classes d'ancrages, casques, antichute et supports d'assurage, absorbeurs d'énergie, harnais et accessoire de liaison, pratique des nœuds sur corde).

Choix d'un dispositif de protection individuelle (étude des risques, accrochage du harnais, facteur de choix du dispositif de protection, conséquence d'une chute, vérification et autocontrôle).

Réglementation (normes, décrets, directives)

### Pratique :

Le formateur s'adapte au cas par cas à chaque situation de travail. la formation s'effectue sur le(s) site(s) et avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires :

- exercices pratique d'intervention en hauteur

- élaboration d'une fiche de risques.

- élaboration de la méthodologie permettant la mise en place de l'ancrage provisoire, l'utilisation de la bonne liaison antichute et du bon système de préhension.

### MODALITES D'EVALUATION :

Une évaluation des acquis théoriques et/ou pratiques est réalisée.

Cette formation est sanctionnée par une « Attestation individuelle de fin de formation ».

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

**Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap**

*Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site*

**Site internet : [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)**

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT

Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : [manmatformations@gmail.com](mailto:manmatformations@gmail.com)

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264

SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil

Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264